



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

« Agriculteurs en difficulté » : d'un phénomène marginal à un problème réel

Didier Aubert, Yves Léon, H. Wehrlin

Citer ce document / Cite this document :

Aubert Didier, Léon Yves, Wehrlin H. « Agriculteurs en difficulté » : d'un phénomène marginal à un problème réel. In: Économie rurale. N°172, 1986. L'intensification en question nouveaux termes pour un vieux débat. 2e partie. pp. 31-40;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1986.3748>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1986_num_172_1_3748

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

French farmers with financial difficulties : from a minor phenomenon to a real problem - The number of French farmers facing financial stress, which could make them go bankrupt, seems to become larger since the income crisis started in agriculture. This problem was regarded as a minor one until recent years, but in 1982 about 4 % of full time farmers are concerned. Half of farmers with financial difficulties were helped by public subsidies. Most of subsidized farmers operate rather big farms. Their farms have encountered financial hardship because of poor rate of return or too high indebtedness. Among the subsidized farmers one third had already got government grants to set up or modernize their farms before 1982.

Résumé

Le nombre d'agriculteurs rencontrant des difficultés financières susceptibles de les obliger à cesser leur activité semble s'être accru notablement en France depuis le début de la crise des revenus agricoles. Phénomène considéré comme marginal jusqu'à ces dernières années, il touchait en 1982 à peu près 4 % des exploitants à temps complet. La moitié de ces « agriculteurs en difficulté » a accédé à cette date à une aide publique. Les bénéficiaires de l'aide sont des exploitants disposant en général de moyens de production supérieurs à la moyenne. Leurs difficultés proviennent d'une mauvaise rentabilité de l'exploitation ou d'un endettement excessif ou inadapté. Un tiers de ces exploitants avait antérieurement touché des subventions pour leur installation ou leur modernisation.

« AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ » : D'UN PHÉNOMÈNE MARGINAL À UN PROBLÈME RÉEL

Didier AUBERT*, Yves LÉON*, Hélène WEHRLIN**

Résumé :

Le nombre d'agriculteurs rencontrant des difficultés financières susceptibles de les obliger à cesser leur activité semble s'être accru notablement en France depuis le début de la crise des revenus agricoles. Phénomène considéré comme marginal jusqu'à ces dernières années, il touchait en 1982 à peu près 4 % des exploitants à temps complet. La moitié de ces « agriculteurs en difficulté » a accédé à cette date à une aide publique. Les bénéficiaires de l'aide sont des exploitants disposant en général de moyens de production supérieurs à la moyenne. Leurs difficultés proviennent d'une mauvaise rentabilité de l'exploitation ou d'un endettement excessif ou inadapté. Un tiers de ces exploitants avait antérieurement touché des subventions pour leur installation ou leur modernisation.

Summary :

FRENCH FARMERS WITH FINANCIAL DIFFICULTIES : FROM A MINOR PHENOMENON TO A REAL PROBLEM

The number of French farmers facing financial stress, which could make them go bankrupt, seems to become larger since the income crisis started in agriculture. This problem was regarded as a minor one until recent years, but in 1982 about 4 % of full time farmers are concerned. Half of farmers with financial difficulties were helped by public subsidies. Most of subsidized farmers operate rather big farms. Their farms have encountered financial hardship because of poor rate of return or too high indebtedness. Among the subsidized farmers one third had already got government grants to set up or modernize their farms before 1982.

INTRODUCTION

« Agriculteurs en difficulté », « Cas difficiles ». Ces expressions reviennent de plus en plus fréquemment dans les propos des différents partenaires de l'agriculture. Pourtant, la réalité qu'elles recouvrent est encore mal connue, car les informations données sur ce sujet sont souvent peu précises et partielles. Il manque une vue d'ensemble du problème.

Le but de cet article est d'apporter une contribution à sa connaissance et sa compréhension. Il présente en effet un panorama complet de la situation des agriculteurs en difficulté aidés en 1982-1983 dans le cadre de la procédure d'aide exceptionnelle, dite procédure « Cresson ». Les éléments qu'il rassemble proviennent de la seule étude détaillée à caractère national réalisée sur la population aidée (1). Ils fournissent donc les bases d'une appréciation aussi précise que possible de l'ampleur du phénomène au moment où a été décidé le principe d'une aide spécifique (2).

L'article est divisé en trois parties. La première présente l'émergence du problème au cours des dix dernières années. La seconde décrit les caractéristiques des agriculteurs en difficulté et en propose une typologie. Enfin le dernier volet tente de préciser les causes de difficulté et les cheminements qui conduisent aux situations observées.

L'ÉMERGENCE DES « CAS DIFFICILES »

La prise de conscience du problème

Durant la période 1960-1975, l'agriculture française a connu une profonde mutation. L'agrandissement, la modernisation des exploitations et l'intégration accrue de l'agriculture dans l'économie générale, ont radicalement changé la réalité du secteur. Cette évolution a été également marquée par la disparition de nombreuses exploitations surtout parmi celles de petite taille. L'élimination d'exploitations a pu être considérée comme « socialement acceptable » tant que les perspectives d'emploi non agricole étaient suffisamment ouvertes et tant que la restructuration des exploitations, du fait de l'amélioration de la productivité du travail, assurait l'augmentation du revenu des agriculteurs.

A partir de 1973 le contexte économique se modifie. L'agriculture, désormais fortement intégrée aux autres activités, subit également la crise. La dégradation des termes de l'échange conduit à un laminage des marges des agriculteurs et à une baisse constante (jusqu'en 1981) de leur revenu en valeur réelle.

Dans ce contexte émerge un problème nouveau : des exploitants disposant d'un potentiel de production important rencontrent des difficultés financières (impossibilité d'honorer leurs dettes, obligation de décapitaliser et/ou

1. Ministère de l'Agriculture, INRA, *Etude sur les agriculteurs en difficulté, rapport général*, avril 1985, 2 tomes. Ce bilan comprend notamment une bibliographie des travaux disponibles au début de 1985 sur le problème.

2. Des travaux complémentaires — en cours — devraient permettre d'approfondir les résultats présentés ici et de les situer dans une analyse plus générale de la dynamique du secteur agricole.

* INRA, Station d'Economie et de Sociologie Rurales, 65 rue de Saint-Brieuc 35042 Rennes Cedex.

** Ministère de l'Agriculture, Direction des Affaires Financières et Economiques, Mission d'Analyse et d'Evaluation, 78 rue de Varenne, 75007 Paris.

compression des dépenses privées) susceptibles de menacer la pérennité de leur exploitation.

Face à ce phénomène les organisations professionnelles demandent des mesures compensatoires auprès des pouvoirs publics. A la fin des années 70, dans le cadre des revendications concernant la baisse des revenus, certaines organisations soulèvent les problèmes spécifiques des agriculteurs ayant investi, mais dont la situation financière et les revenus se dégradent et pour lesquels la dénomination de « cas difficiles » s'impose progressivement.

La réponse des pouvoirs publics

En réponse aux problèmes soulevés par la profession, le Ministère de l'Agriculture a, depuis 1974, mis en place des crédits d'aide exceptionnelle aux exploitants fortement endettés. Des mesures de prise en charge d'intérêts et de consolidation de dettes ont été prises. Elles répondent à la logique suivante : la baisse du revenu affecte particulièrement les agriculteurs les plus endettés, qui sont souvent ceux dont les exploitations doivent être préservées car elles représentent le potentiel de production futur. Ces opérations consistent par suite à aider systématiquement les exploitants appartenant à des groupes estimés fragiles.

En 1981, considérant que la pérennité de certains types d'exploitations était menacée, et désirant rompre avec la politique d'aides relativement indifférenciée suivie jusqu'alors, qui ne touchait pas forcément les exploitants les plus en difficulté, le Ministère de l'Agriculture définissait une mesure d'aide exceptionnelle d'un type nouveau connue sous le nom « d'aide aux agriculteurs en difficulté ». L'opération s'appuyait sur les principes suivants :

— repérer les exploitations dont la viabilité est menacée à court terme mais dont l'avenir économique peut être assuré,

— traiter le problème des exploitations au cas par cas à partir d'un diagnostic individuel,

— établir un plan de redressement sur 3 ans comprenant les engagements des différentes parties concernées :

- Etat : aide financière prenant prioritairement la forme d'une bonification d'un prêt de consolidation des dettes à court terme,

- agriculteur : améliorations techniques, réalisation d'actif, adhésion à un organisme de suivi technique ou comptable...,

- créanciers : remise ou étalement de dettes.

L'examen individuel des problèmes était rendu nécessaire par la méconnaissance des causes, de la nature et de l'ampleur des difficultés des agriculteurs.

Cette procédure, étalée sur 1982 et 1983, a concerné 16 000 exploitants qui ont bénéficié d'une aide attribuée sous forme soit de subvention directe, soit de prêt de consolidation. L'aide moyenne par bénéficiaire (aide directe ou subvention équivalente liée à la bonification du prêt) a été de 24 500 F (voir tableau 1).

Tableau 1. — Selon les régions, des problèmes d'importance inégale et des solutions variables

Régions	% des exploit. à temps complet aidé (1)	nombre de plans agréés	montant global de l'aide publique accordée (Mions de F) (2)	dont sous forme de subvention équivalente (en %) (3)
Nord-Pas-de-Calais	0,7	217	5,5	34
Picardie	0,8	178	5,4	21
Ile de France	—	14	0,4	33
Centre	1,3	568	13,2	35
Haute-Normandie	1,2	208	4,4	48
Basse-Normandie	2,6	1219	28,6	38
Bretagne	2,9	2550	62,3	48
Pays-de-Loire	2,7	2185	56,5	38
Poitou-Charentes	1,1	559	14,2	25
Limousin	3,2	888	18,4	12
Aquitaine	1,2	835	20,7	30
Midi-Pyrénées	2,4	1813	39,7	18
Champagne-Ardennes	1,1	281	6,4	46
Lorraine	2,1	446	13,0	36
Alsace	1,3	196	5,2	10
Franche-Comté	1,9	337	7,4	43
Bourgogne	1,0	356	11,1	43
Auvergne	1,8	776	17,7	23
Rhône-Alpes	0,9	597	15,1	17
Languedoc-Roussillon	2,0	829	17,3	20
Provence-Côte d'Azur	1,2	416	8,5	31
Ensemble	1,8	15468	370,8	33

1. Par rapport au RGA de 1979-1980.

2. L'aide moyenne par plan agréé devant, selon les directives ministérielles, avoisiner 23 000 F, les commissions se sont peu écartées de ce chiffre. Par conséquent, les variations de l'aide moyenne par bénéficiaire d'une région à l'autre sont faibles. Elles n'ont pas été reprises dans ce tableau.

3. Aide accordée sous forme de bonification de prêt (prêt d'un montant maximum de 150 000 F pour une aide de 30 000 F).

Source : Bureau du Crédit, Ministère de l'Agriculture. Bilan de l'aide au 31 décembre 1984.

Le tiers des 370 millions dépensés a été affecté à la bonification de prêt de redressement (3) dont un peu plus de 600 millions de F ont été réalisés dans le cadre de cette procédure.

Le groupe des agriculteurs aidés ne représente qu'une fraction de ceux qui, à l'époque, éprouvaient des difficultés financières. Leur nombre total avait été estimé à 30 000 à partir d'un repérage sommaire auprès des créanciers. Parmi les non-bénéficiaires, la plupart n'ont pas demandé à accéder à l'aide, tandis que les autres n'ont pu en bénéficier, pour des raisons réglementaires ou parce que leur cas avait été considéré comme non redressable.

Il importait pour le Ministère de l'Agriculture de mieux connaître la population aidée. Le caractère spécifique de la mesure d'aide, assise sur un repérage précis et l'établissement de dossiers techniques et comptables individuels, facilitait la réalisation d'une étude approfondie visant à répondre aux questions suivantes :

— qui sont les agriculteurs en difficulté ?

— une typologie est-elle possible ?

— comment se matérialisent leurs difficultés ?

— quels sont les facteurs de vulnérabilité et les cheminement qui aboutissent à de telles situations ?

3. Source : Bureau du crédit du Ministère de l'Agriculture.

Démarche et méthode de l'étude

Le champ de l'étude a été limité à l'ensemble des agriculteurs ayant bénéficié de l'aide citée, sachant que ceux-ci ne constituaient a priori qu'une partie des exploitants en difficulté au moment de la procédure et que l'existence de ce groupe révèle des problèmes affectant des groupes plus larges.

Une préenquête a été réalisée sur 30 départements pour analyser le déroulement de la procédure et l'information disponible dans les dossiers. Elle a permis de retenir 11 départements (4) reflétant la diversité des orientations technico-économiques de l'agriculture française. L'échantillon comprend l'ensemble des exploitants aidés dans 8 départements et la moitié ou le tiers d'entre eux dans les 3 départements où le nombre d'agrément dépassait deux cents (soit au total 1/12^e des agriculteurs aidés au plan national).

Les caractéristiques de ces exploitations ont été étudiées sur les plans suivants : structures, revenus, bilans, pour l'exercice 1981. Cette population a également été située par rapport à des populations représentatives ou en situation « moyenne » (exploitations à temps plein du RGA 1979/80 et exploitations du RICA pour 1981).

Les difficultés des exploitants agricoles ont été analysées sous deux angles complémentaires.

1 — Solvabilité

La situation financière a d'abord été saisie par rapport à la trésorerie de l'exploitation (ratio de liquidité générale) exprimant la manière dont celle-ci réalise son équilibre financier à court terme et dispose de moyens de financement des actifs liés au cycle de production en cours (5). De façon complémentaire, le niveau des fonds propres en termes de situation nette ou bien le taux d'endettement global ont été utilisés pour apprécier la solvabilité de l'exploitation.

2 — Résultats économiques

Ils ont été étudiés à partir d'un indicateur de capacité d'autofinancement : le revenu disponible (6). Ce critère indique si l'exploitation est en mesure de faire vivre l'exploitant et sa famille et de procurer un autofinancement net.

L'interprétation des valeurs moyennes observées a été rendue délicate du fait de l'hétérogénéité des situations en présence, notamment sur le plan structurel, et du manque de références pour l'analyse financière. Nous nous sommes donc surtout efforcés de mettre en évidence des contrastes internes à l'échantillon étudié. Quand cela a été possible, des comparaisons avec d'autres populations ont été réalisées.

Une grille d'analyse des causes de difficulté exprimées par les experts, a été établie pour compléter les résultats statistiques par des éléments plus qualitatifs sur l'origine et l'enchaînement des difficultés.

4. Aude, Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Doubs, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Haute-Loire, Lot, Oise, Vaucluse et Haute Vienne.

5. Ratio de liquidité générale = $\frac{\text{actifs circulants}}{\text{dettes à court terme}}$

QUI SONT LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ ?

Des exploitants appartenant en majorité à des groupes importants pour le secteur agricole

Globalement, avec environ 16 000 bénéficiaires de la procédure, les agriculteurs en difficulté constituent un peu moins de 2 % des exploitations à temps plein en 1981-1982.

L'interprétation de ce pourcentage doit tenir compte du fait que la taille et la composition de la population bénéficiaire dépendent des conditions définies pour accéder à l'aide publique. Ont été ainsi exclues les exploitations dont le redressement semblait par trop irréaliste. De même, les petites exploitations en difficulté ont pu être moins souvent retenues pour l'aide du fait des habitudes socio-administratives. Enfin, une certaine souplesse a été laissée au niveau départemental pour l'interprétation des textes ; elle a différé sensiblement d'un département à l'autre (par exemple dans l'attitude vis-à-vis des exploitants en plan de développement).

Ces exploitants sont relativement typés, certains groupes étant particulièrement concernés par les difficultés :

— les exploitations de taille moyenne (SAU, dimension économique,...) sont plus représentées que dans l'ensemble de l'agriculture française (voir tableau 2) ;

Tableau 2. — Le poids prépondérant des exploitations moyennes

Classes de MBS (1000 UCE) (Equivalent ha de blé)	< 2 (< 5)	2-4 (5-10)	4-8 (10-20)	8-16 (20-40)	16-40 (40-100)	> 40 (> 100)	Ensemble
Agriculteurs en difficulté	1	3	17	43	34	2	100
Agriculteurs à temps plein (RGA 1979-1980)	5	11	24	33	21	5	100

— les jeunes sont présents en force. Un agriculteur en difficulté sur trois a moins de 35 ans alors qu'un chef d'exploitation sur dix seulement appartenait à cette tranche d'âge en 1979-80.

— Si toutes les orientations sont touchées par les problèmes, les spéculations animales le sont bien davantage et notamment les bovins et les porcins (voir tableau 3).

Au-delà de ces traits moyens, il faut noter que cette population est marquée par une forte hétérogénéité qui semble refléter celle des exploitations françaises, même si les pratiques départementales de choix des bénéficiaires ont été assez diversifiées et ont pu jouer dans un sens ou dans l'autre sur la population retenue.

A cette étape de la présentation, il semble nécessaire d'attirer l'attention sur deux catégories particulières d'agriculteurs en difficulté dont la participation à la procédure peut surprendre.

6. Revenu disponible = RBE - variations de stocks - remboursement du capital emprunté à long et moyen terme.

Tableau 3. — Les productions animales
davantage touchées par les difficultés

Orientation de production (numéro des OTEX (1) correspondantes)	taux d'agric. en diffic. (2) par orientat. en %	Répartition des exploitations	
		agriculteurs en difficulté	agriculteurs à temps complet
agricult. générale (11 et 12)	1,2	6	9
horticulture (21)	0,4	1	5
viticulture (31)	0,8	4	10
fruits + autres cult. perm. (32)	0,6	1	3
(ensemble des systèmes à dominante végétale)		(12)	(27)
bovin-lait (41)	2,1	41	36
autres bovins (42 et 43)	1,8	7	7
autres herbivores (44)	2,1	8	7
porcins (51)	6,6	5	2
aviculture (52)	4,0	2	1
(ensemble des systèmes à dominante animale)		(63)	(53)
polycult.-élevage (71 + 72 + 81)	2,6	21	15
autres (61 + 62 + 82)	1,5	4	5
Ensemble des 11 départements	1,9	100	100

1. Voir la nomenclature présentée dans les Cahiers de Statistique Agricole (40) mai-juin 1978.

2. Taux d'agriculteurs en difficulté = $\frac{\text{nombre d'agriculteurs en difficulté}}{\text{nombre d'agriculteurs à temps complet}}$, en %

Une première composante rassemble des exploitations relativement traditionnelles, peu modernisées et de petite taille (moins de 20 équivalents-hectares de blé de Marge Brute Standard). Elles témoignent vraisemblablement des difficultés rencontrées par des groupes plus larges d'exploitants dont les petites structures ne procurent que des résultats médiocres (Blogowski et al., 1983). Ces exploitations présentent également un niveau d'endettement préoccupant, compte tenu de leur dimension économique. Dans son esprit, la procédure d'aide ne s'adressait pas prioritairement à cette catégorie, restée plus ou moins en marge de processus de développement.

Une seconde catégorie met en évidence l'importance de certaines « populations-cibles » de la politique agricole. Dans un cas sur trois pour les 11 départements étudiés, les exploitants en difficulté ont bénéficié d'au moins une des deux aides qui constituent les moyens privilégiés de la politique des structures : la dotation aux jeunes agriculteurs, les plans de développement. Si l'on rapporte l'effectif de ces exploitants à l'ensemble de ceux qui ont eu accès à ces aides structurelles, il apparaît que 10 % des titulaires de plan de développement sont en difficulté ; 6 % des jeunes ayant reçu la DJA connaissent aussi cette situation.

Un examen particulier des bénéficiaires de DJA — et plus largement des exploitants installés sur la période récente — et des plans de développement, permet de préciser la situation de ces groupes.

Les exploitants installés après 1973 sont dans une situation plus défavorable que la moyenne des agriculteurs en difficulté. Leur endettement, surtout, est nettement plus élevé : à long et moyen terme pour ceux qui se sont ins-

tallés le plus récemment, à court terme pour les exploitants dont la date d'installation est plus ancienne. Au sein de ce groupe la situation est beaucoup plus difficile pour ceux qui n'ont pas reçu la DJA, situation qui correspond en général à la reprise tardive d'exploitations peu performantes.

Pour les plans de développement, la situation moyenne globale est meilleure que celle de l'ensemble des agriculteurs en difficulté. Les résultats économiques restent cependant faibles en regard de ceux que le plan devait apporter. Les difficultés sont particulièrement préoccupantes les deuxième et troisième années du plan : la situation financière et les revenus s'améliorent ensuite en général pour les titulaires des plans les plus anciens, contractés en 1975-77, bien que certaines exploitations restent en situation très difficile au terme du plan. Pour les plans plus récents, la résorption des difficultés des premières années semble plus malaisée du fait d'un contexte économique général encore plus défavorable.

Ces caractéristiques des exploitations en difficulté montrent qu'il s'agit dans l'ensemble, d'exploitations de moyenne ou grande taille : 79 % ont une MBS supérieure à 8000 UCE. Certaines (titulaires de DJA ou de plan de développement) font partie de groupes sur lesquels la politique agricole a fortement misé en termes de politique des structures et de moyens financiers pour assurer le renouvellement et la transformation de l'appareil productif.

L'expression des difficultés financières

Les critères traduisant la gravité des situations observées sont particulièrement importants à analyser. Ils montrent que l'ampleur des difficultés varie considérablement au sein de la population des bénéficiaires de l'aide.

Tableau 4. — Les agriculteurs en difficulté obtiennent
des revenus disponibles très faibles

classe de revenu disponible (en 1000 F)	%	chiffre d'affaires (en 1000 F)	taux d'endet- tement	RBE RNE (en 1000 F)	
moins de					
— 25	23	263	0,70	7	— 21
— 25 à 0	21	163	0,58	25	6
0 à 10	9	168	0,50	31	15
10 à 25	15	212	0,50	46	25
25 à 50	19	258	0,51	61	38
50 à 75	7	320	0,47	84	60
75 à 100	3	369	0,48	101	71
100 et plus	3	741	0,58	140	85
Ensemble	100	246	0,57	41	17

En terme de résultats économiques (voir tableau 4), les valeurs sont faibles quel que soit l'indicateur utilisé : Résultat Brut d'Exploitation, Revenu Agricole. Dès le RBE, certaines exploitations obtiennent des résultats négatifs. Lorsqu'on prend en compte l'amortissement des prêts, les résultats sont beaucoup plus défavorables : pour le revenu disponible, c'est près de la moitié des exploitations qui ont des résultats négatifs. On note par ailleurs deux tendances complémentaires : si l'on a bien un accroisse-

ment parallèle du chiffre d'affaire et du revenu disponible quand celui-ci est positif, en revanche les exploitations où il est négatif ont une dimension supérieure à la moyenne, indice que les situations les plus critiques sont en partie le fait d'exploitations de plus grande taille.

Pour l'endettement (voir tableau 5), mesuré en valeur absolue on observe que les agriculteurs en difficulté sont en moyenne assez fortement endettés, même si une petite partie reste peu endettée, en comparaison avec une population de référence (RICA).

Tableau 5. — Un endettement total assez élevé

Classe d'endettement	Agriculteurs en difficulté (en %)	RICA 1982 (1) (%)
- 100	15	43
100-200	18	22
200-500	42	25
500 et +	25	10
Ensemble	100	100

1. Source : BLOGOWSKI (A.). Bilan du capital par catégories d'exploitations note de travail, août 1985 (l'échantillon RICA retenu est le sous-échantillon I).

En terme de situation financière, les déséquilibres sont très prononcés. Près de la moitié de la population a un fonds de roulement négatif et près d'une exploitation sur dix n'a plus de capitaux propres, capitaux fonciers inclus (sauf pour les GAEC). Ceci montre donc une situation d'insolvabilité très grave pour une partie des exploitations en difficulté.

Pour mieux apprécier la gravité des situations rencontrées, on a réparti la population en croisant le revenu disponible et le ratio de liquidité générale. Les résultats permettent d'individualiser plusieurs groupes dont les difficultés sont plus ou moins affirmées.

— Dans près de 40 % des exploitations on trouve à la fois un revenu disponible faible et souvent négatif et un ratio de liquidité générale indiquant une situation de trésorerie fortement dégradée. Les bas revenus ne sont pas liés spécifiquement à la taille des exploitations comme on pourrait s'y attendre. C'est dans ce groupe également que les exploitations dont la situation nette est négative sont le plus fortement représentées.

— A l'opposé, des groupes de moindre importance (de 10 à 15 % des exploitations) semblent connaître des situations moins préoccupantes. Les revenus disponibles sont élevés par rapport à la moyenne, même si la situation de trésorerie est parfois mauvaise et si une petite proportion de ces exploitations n'a plus de capitaux propres. Les indicateurs restent cependant de valeur médiocre par rapport à une population de référence (RICA). Le fait que ces exploitants aient été admis au bénéfice de la procédure peut traduire des difficultés dont les critères utilisés dans l'étude rendent mal compte.

— Entre ces deux groupes extrêmes, près de la moitié de la population connaît une situation qui reste défavorable d'une manière ou d'une autre.

Essai de typologie

Pour intégrer les divers critères présentés jusqu'ici de manière analytique, on s'est efforcé de réaliser une typologie des agriculteurs étudiés à l'aide d'une méthode de classification ascendante hiérarchique (voir méthode en annexe).

Un nombre assez important (treize) de groupes élémentaires a été mis en évidence. Leurs caractéristiques spécifiques assez nettement différenciées interdisent leur regroupement en un nombre plus restreint de types. De même, les particularités de chaque groupe rendent délicate une désignation précise et suffisamment individualisée de ces groupes élémentaires.

Ces résultats étaient attendus compte tenu de la complexité du problème et de la diversité de la population.

Malgré ces limites, une telle typologie permet — au niveau des groupes de base qu'elle met en évidence — de rapprocher les diverses composantes de l'analyse par critère que l'on vient de présenter.

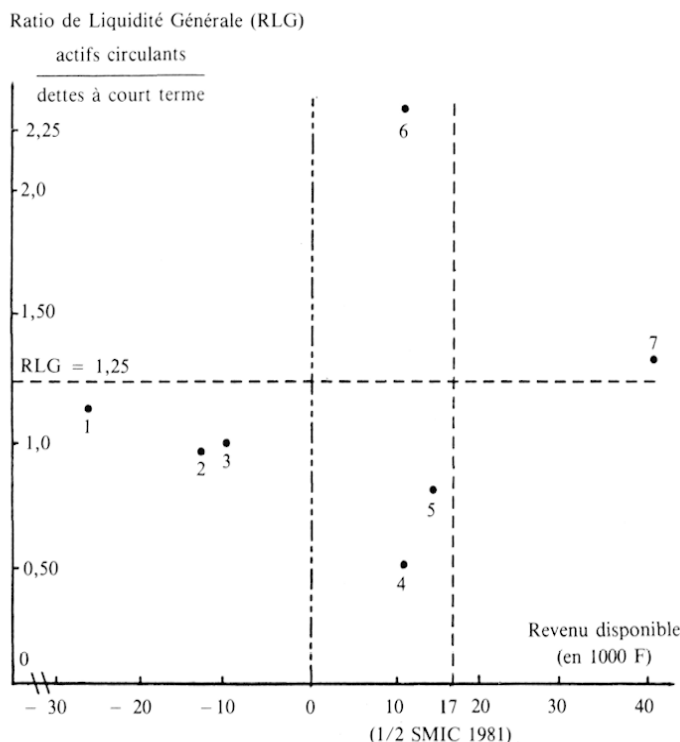
Pour simplifier la présentation on ne retiendra que les sept groupes les plus importants (ils rassemblent à eux seuls 78 % des exploitations étudiées). On situera également ces groupes par rapport à la grille déjà utilisée pour mesurer la gravité des difficultés financières (Revenu disponible × Ratio de liquidité générale) en utilisant les points de repère suivants : 17 000 F (1/2 SMIC 1981) pour le Revenu Disponible et 1,25 pour le Ratio de Liquidité Générale (valeur correspondant à un Fonds de Roulement légèrement positif).

Tableau 6. — Typologie synthétique des agriculteurs en difficulté

n° du groupe	1	2	3	4	5	6	7
Effectif (1)	29	34	47	38	20	21	29
OTEX Dominante	lait et ovins caprins	lait	lait	lait, viande, hors-sol	végétales	lait	lait
% de chefs de moins de 35 ans	45	41	32	18	25	29	10
% de bénéficiaires de Plan de dével.	34	32	25	16	0	57	7
Produit Brut	14,4	17,6	11,9	25,0	10,6	20,7	19,4
Marge Brute Standard (F/UCE)							
Revenu Disponible (10 ³ F)	- 26	- 14	- 10	10	14	10	41
Endettement total SAU (F/ha)	15 300	13 800	6 200	19 100	4 300	12 600	6 100
RLG = Actif circulant	1,19	0,93	1,02	0,53	0,83	2,36	1,30
Dettes à court t.							
Taux d'endettement général	0,65	0,62	0,56	0,69	0,57	0,62	0,39
Annuité Disponible avant ann.	1,42	1,01	1,08	0,46	0,53	0,72	0,42

1. Classification faite sur 281 exploitations (voir l'annexe pour le choix de cet échantillon).

Graphique. — Répartition des groupes de la classification selon la détérioration de leur situation financière



En plaçant les 7 groupes (voir graphique et tableau 6) en fonction de la valeur moyenne de ces critères, on les classe selon que leur situation est préoccupante par rapport à ces deux critères (si les valeurs moyennes des deux critères sont inférieures aux planchers indiqués ci-dessus) ou à un seul d'entre eux, voire pour un groupe à aucun des deux.

Cette classification sommaire permet de constater que la plupart des groupes appartiennent à la première catégorie. Au sein de cet ensemble, on peut distinguer deux cas.

Un premier sous-ensemble, relativement vaste, rassemble les groupes 1, 2 et 3. Leur ratio de liquidité générale (RLG) est compris entre 0,75 et 1,25 et leur Revenu disponible est négatif. Ces groupes sont orientés vers les productions animales (lait ou ovins-caprins) et rassemblent une forte proportion de jeunes (le tiers ou davantage) ainsi qu'un pourcentage important de plans de développement.

Leur situation financière est très dégradée : le taux d'endettement global est élevé, supérieur à 60 % dans les groupes 1 et 2, et les annuités dépassent le Revenu disponible avant toute charge d'emprunt.

Dans ces groupes existeraient de plus des problèmes de productivité non négligeable (8). Il semble que l'on ait souvent affaire à des installations suivies d'un processus de modernisation mal maîtrisé sur les plans technique et financier, malgré la présence de plans de développement. Les exploitations du groupe 1 présentent en plus la particularité d'avoir été souvent consolidées antérieurement à la procédure et d'être endettées en foncier.

Pour le groupe 3, la SAU est forte (48 ha, la plus importante de la population), mais la productivité est la plus basse.

8. L'indice de la productivité utilisé ici est le rapport $\frac{\text{Produit Brut}}{\text{Marge Brute Standard}}$ (valorisation réelle d'une capacité potentielle).

Le second ensemble est composé des groupes 4 et 5, caractérisés par des disponibles faibles mais positifs et un RLG qui s'étage entre 0,50 et 1. Chacun de ces groupes a une personnalité propre.

Le principal handicap du groupe 4 est d'ordre financier. Son RLG est le plus bas de l'ensemble, son taux d'endettement est le plus élevé. Compte tenu de l'orientation marquée de ce groupe vers le hors-sol, il faut sans doute nuancer la mauvaise impression que donne l'indicateur de fonds de roulement utilisé. C'est un groupe à fortes potentialités, à condition que son équilibre financier soit rétabli.

Le groupe 5 rassemble des producteurs végétaux, disposant d'un outil de production de bonne dimension, probablement mal valorisé. C'est un groupe hétérogène sur le plan financier : si la situation financière moyenne n'est pas trop dégradée, une partie de ses éléments est en quasi-faillite, les prêts de consolidation y sont fréquents.

Le groupe 6 est en position originale, avec une situation financière à court terme satisfaisante (RLG = 2,36) et un revenu disponible faible (10 000 F). Les autres indicateurs financiers : taux d'endettement de 62 % et ratio : annuité sur disponible égal à 72 %, reflètent une situation tendue. Ce groupe rassemble une forte proportion de plans de développement ; les exploitations qui le composent sont sans doute en modernisation rapide, assez bien contrôlée (bonnes performances technico-économiques du groupe), mais avec une ponction notable sur le revenu.

Le groupe 7 ressemble, par beaucoup d'aspects, au précédent : orientation laitière prédominante, dimension économique moyenne, bonnes performances technico-économiques. Il s'en distingue par le petit nombre de plans de développement et le recours nettement moins important au financement extérieur. Le revenu disponible du groupe 7 est relativement fort (41 000 Francs). Par contre, sa situation financière à court terme est juste équilibrée (RLG = 1,36). Il semble donc, compte tenu de la bonne tenue des autres indicateurs financiers, que ce groupe n'éprouve que des problèmes de trésorerie, qui seraient facilement solubles.

LES CAUSES DES DIFFICULTÉS

La diversité des situations et des problèmes observés rend délicate toute généralisation sur l'origine des difficultés, mais nous tenterons quand même dans cette partie de faire ressortir quelques grands traits explicatifs, dont la portée sera variable selon les groupes des exploitations considérées.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte général dans lequel sont apparues les difficultés : ses éléments ont été décrits dans l'introduction ; nous ne nous attarderons pas non plus sur les causes accidentelles des difficultés (gel, sécheresse, prédateurs) même si dans plusieurs départements elles ont eu en 1981 une certaine importance. Notre propos sera plutôt de faire ressortir ce qui, dans le fonctionnement même des exploitations étudiées, peut être générateur des difficultés constatées.

La démonstration sera établie en deux étapes : tout d'abord, on tirera de la comparaison avec une population de référence (Réseau d'Information Comptable Agricole) des éléments situant les particularités des agriculteurs en difficulté. Cette comparaison n'implique naturellement pas que les exploitations du RICA soient toutes exemptes de difficulté, mais permet de se référer à une situation moyenne qui sera la pierre de touche de notre système (voir un exemple pour quelques groupes au tableau 7). Ces constats seront ensuite interprétés dans un schéma explicatif d'ensemble.

Premiers constats

Le revenu que les agriculteurs en difficulté tirent de leur exploitation est très faible : leur revenu agricole moyen représente environ la moitié de celui des exploitations comparables du RICA.

Cette situation s'explique d'abord par des problèmes dans la production elle-même. A potentiel proche, les productions sont inférieures ; les charges sont en général beaucoup plus lourdes. Les achats à l'extérieur sont beaucoup plus importants. Les charges structurelles sont, elles aussi, plus fortes mais sont surtout déséquilibrées par rapport à la population de référence : supérieures pour les frais financiers, inférieures pour les amortissements.

Pour ce qui est des actifs mis en œuvre, les bâtiments sont de valeur inférieure mais les différences sont surtout importantes pour les actifs circulants et les valeurs réalisables et disponibles.

Enfin, les positions sont les plus contrastées sur le plan du financement. L'endettement à court terme est, chez les agriculteurs en difficulté, d'un montant triple à celui du RICA. Les problèmes d'endettement à moyen et long terme, moins fréquents, sont très marqués pour certains groupes.

Tableau 7. — Comparaison entre les agriculteurs en difficulté et ceux appartenant au RICA

Exemple de l'OTEX lait (411 + 412) ; classe de MBS : 8000 – 16 000 UCE

(valeurs monétaires en milliers de francs)

	Agric. en difficulté Ille-et-V.	RICA (1) Bretagne	Agric. en difficulté Doubs	RICA (1) Franche-Comté
Effectifs	58	143	77	75
MBS (UCE)	11 828	12 378	11 657	11 546
Produit brut	194	257	230	217
Charges réelles	159	157	176	120
Frais financiers	22	14	14	9
Revenu agricole	15	71	31	71
Revenu disponible	- 13	41	20	51
Réal. et Disponible	16	51	52	52
Encours LMT	190	194	232	145
Encours CT	132	52	93	30

1. Sous-échantillons I et III

Le constat est donc particulièrement net, même s'il existe au sein de la population étudiée des écarts liés aux orientations, à la dimension ou aux zones géographiques. Si certaines exploitations sont dans une position un peu plus favorable que la moyenne, la comparaison avec leurs homologues du RICA révèle des déséquilibres qui restent très significatifs, notamment en matière d'endettement.

Essai d'interprétation

Les problèmes rencontrés sont donc de deux ordres : ils apparaissent bien au niveau du financement du cycle de production et des investissements, mais aussi au sein même du processus de production.

Les insuffisances de la production

Elles peuvent provenir d'un manque de moyens de production autant que d'une déficience dans la valorisation du potentiel en place.

Dans certains cas, l'appareil de production est insuffisant ou mal adapté pour obtenir le volume de production nécessaire. Ces problèmes se rencontrent aussi bien chez des exploitants disposant de petites structures que chez des jeunes venant de reprendre une exploitation de mauvaise qualité : terres médiocres, cheptel insuffisant, bâtiments mal adaptés.

Ailleurs, on trouve des difficultés à maîtriser la production et la croissance de l'exploitation, alors même que le potentiel existe, ce qui aboutit à de performances techniques médiocres. Cette cause de difficulté a été souvent citée par les experts chargés d'instruire les dossiers, mais il faut souligner qu'elle n'a parfois qu'une valeur relative : dans le cas de certains jeunes ou de plans de développement, les résultats techniques obtenus peuvent être considérés comme faibles par comparaison avec un niveau de productivité à atteindre, compte tenu des investissements réalisés.

Pour les exploitants en difficulté, une manière d'atteindre une production suffisante consiste à augmenter le volume de leurs consommations intermédiaires, ce qui les rend encore plus sensibles aux variations de prix. Il en résulte un niveau de charges opérationnelles élevées qui s'ajoutent pour certains aux contraintes financières nées du processus de capitalisation rapide engagé.

L'endettement à court terme comme substitut aux résultats

Le recours à l'endettement à court terme permet de pallier les difficultés de revenu et d'autofinancement. En l'absence de ressources suffisantes, il procure des capacités de financer des moyens de production nouveaux, en consommations intermédiaires notamment, aussi bien qu'en termes de croît de cheptel ou de construction. Mais on a vu que l'efficacité économique de ces exploitations était fréquemment insuffisante pour assurer leur rentabilité alors que ce type de financement est encore plus coûteux, en sorte que cette solution ne leur permet pas le plus souvent de régler leurs problèmes. Elle ne constitue qu'une fuite en avant conduisant à un déséquilibre du financement à court terme devenant quasi structurel.

L'endettement à court terme joue un rôle central dans l'expression des difficultés. On considère souvent qu'il représente plus un effet des difficultés qu'une cause. Peut-être cela explique-t-il que l'inadaptation des financements à court terme figure rarement dans l'analyse des causes telle que les experts la formulent dans les dossiers. Il semble cependant qu'un certain nombre de mécanismes régissant le financement à court terme favorise l'aggravation des difficultés dans la mesure où ceux-ci ne font pas l'objet de pratiques suffisamment rigoureuses de la part des parties prenantes.

Parmi les divers types d'endettement à court terme, on a relevé deux types de financement liés aux situations difficiles. Les ouvertures de crédit concernent davantage certains types de producteurs. Ces crédits semblent (ou peuvent être) davantage contrôlés et seraient moins au centre des difficultés que les crédits fournisseurs. Ceux-ci constituent un élément plus préoccupant, plus diffus. Les exploitants y ont recours en retardant le paiement de leurs dettes. Cette possibilité est ouverte parce que les fournisseurs remplissent, de fait, des fonctions bancaires. Elles interfèrent avec des objectifs commerciaux et, par suite, les aspects financiers ne sont pas toujours pris en compte correctement.

L'endettement à moyen et long terme

Les problèmes de financement à moyen et long terme sont préoccupants pour certains groupes, mais ils sont moins systématiques.

On trouve l'expression de ces problèmes autant en termes d'emploi (surcoût des équipements, des immobilisations en général et de l'installation) que de ressources (financement existant dans le système de crédit mais inadapté, problèmes liés à l'autofinancement). On a par ailleurs déjà vu les problèmes que posaient ces déséquilibres au niveau du revenu puisqu'ils entraînent des dépenses de remboursement trop élevées par rapport aux ressources dégagées par l'exploitation.

Certaines populations sont davantage touchées par le poids excessif de l'endettement à long et moyen terme.

La reprise effectuée dans des conditions défavorables handicape nombre de jeunes agriculteurs ou des exploitants s'installant plus tardivement et sans DJA. Il suffit de rappeler les niveaux d'endettement élevés auxquels on parvient dès le début de l'installation. Il en va de même pour une partie des bénéficiaires de plans de développement. Les premières années du plan sont particulièrement dures à passer, tandis qu'à son terme, les résultats économiques et financiers restent faibles.

La situation particulièrement difficile de certains agriculteurs bénéficiaires de la DJA ou d'un plan de développement amène donc à s'interroger sur l'origine de leurs problèmes : ne s'agit-il pas de faire la part des choses entre des difficultés relevant directement des choix individuels des exploitants et celles qui ont pu être engendrées par une application erronée de politiques définies au niveau collectif vis-à-vis, par exemple, de l'installation ou de la modernisation ?

En l'absence de solutions spécifiques à certains problèmes de reprise (petites exploitations, situations financières dégradées...), une politique de structures favorisant le maximum d'installations peut permettre le démarrage d'exploitations ne disposant pas des atouts nécessaires pour assurer leur viabilité à terme. Après quelques années de fonctionnement, ces exploitations ne peuvent redresser leur situation financière et rejoignent le groupe des « cas difficiles ».

De même, on a pu constater que des plans de développement avaient été proposés à des exploitations qui connaissaient déjà un déséquilibre financier. Etant donné le caractère très exigeant des objectifs assignés aux plans tant en matière de résultats à obtenir que de délais à respecter, il n'est pas étonnant que ce soit surtout parmi ces exploitations que l'on trouve aujourd'hui les situations les plus dégradées.

CONCLUSION

Les agriculteurs en difficulté aidés dans le cadre de la procédure « Cresson » sont, dans leur majorité, des exploitants à la tête d'exploitations de moyenne ou de grande dimension économique. C'est la première conclusion que l'on peut tirer de l'analyse de leurs problèmes. Partant de ce constat, il nous semble que les enseignements de l'analyse que nous venons de mener peuvent être ordonnés selon deux axes complémentaires : sur un plan individuel, les mesures d'aide ont-elles permis de redresser de façon durable les exploitations concernées ; d'un point de vue plus collectif, que peut-on faire pour prévenir l'apparition de nouvelles difficultés financières ?

Les perspectives de redressement des exploitations aidées

Ne disposant que des éléments rassemblés au moment de l'établissement des plans de redressement, nous ne pouvons juger définitivement de l'efficacité des mesures prises. La période écoulée depuis 1983 est d'ailleurs un peu courte pour cela. Nous avons pu toutefois isoler dans la typologie, des groupes relativement homogènes quant à la gravité de leurs difficultés. La confrontation de leur situation aux mesures dont ils ont fait l'objet permet de donner des éléments sur leurs perspectives de redressement. Il va de soi que ce classement reste très simplificateur par rapport à la réalité et n'a qu'une valeur relative.

Pour les exploitations de dimension importante, à performances technico-économiques élevées (groupes 6 et 7 de la typologie, à orientation lait dominante), dont la quasi-totalité des besoins de restructuration a pu être couverte par un prêt, les perspectives sont bonnes. Ces exploitations représentent environ 20 % de l'ensemble.

Les perspectives de redressement sont plus incertaines pour les exploitations à fortes potentialités du groupe 4. Le prêt de redressement ne couvre qu'une faible fraction (moins de 50 %) de leurs besoins financiers. Ce groupe, caractérisé par la production de viande et le hors-sol, rassemble à peu près 15 % de la population.

Pour les groupes 2 et 3 (lait dominant, ovins et caprins) rassemblant beaucoup de jeunes, très endettés et à faibles

résultats techniques, il y aurait peu d'espoir de redressement, malgré des aides substantielles (plus de 80 % des besoins de restructuration pour le groupe 3). Ces groupes forment environ 30 % du total.

Par ailleurs, du fait de la procédure, des exploitations ayant de plus petites structures, moins endettées, ont pu trouver l'occasion grâce à une subvention, de se remettre à flot.

Cette conclusion ne vaut que pour les exploitants âgés qui ont donc obtenu les moyens de poursuivre leur activité jusqu'à la retraite.

En incluant ces exploitations dans le groupe de celles dont les perspectives sont positives, les résultats de l'étude permettent de conclure au succès probable de l'aide dans environ un cas sur deux.

Une nécessaire évolution des instruments du développement et du financement des exploitations agricoles

La persistance du problème étudié (situations difficiles se pérennisant, apparition de nouveaux cas similaires) et la difficulté de mettre en œuvre des solutions curatives satisfaisantes conduisent à la nécessité d'envisager la question sous l'angle de la prévention. Au-delà des groupes étudiés, ce sont bien des problèmes de fond pour le secteur qui sont posés.

— **Par rapport à la production.** Les transformations réalisées dans les exploitations et les formes de développement diffusées n'ont pas toujours été adaptées aux structures où elles étaient mises en œuvre. Remédier à ces problèmes implique des changements dans la politique d'encadrement et de développement :

- pour les transformations en cours, il est nécessaire de réaliser un suivi du fonctionnement et des transformations des exploitations, en s'assurant qu'il intègre les niveaux technique et de gestion comptable et financière. Il ne faut pas sous-estimer le coût de ces suivis. Ainsi le coût administratif est, à lui seul, loin d'être négligeable puisqu'il a pu être estimé à environ 6 000 F par dossier, soit environ 25 % de l'aide versée par agriculteur.

- Pour les transformations à venir, il faut envisager des démarches mieux adaptées aux situations individuelles des exploitants et plus progressives. Ces problèmes sont cruciaux notamment aux deux phases-clés de l'installation et du développement, les commissions mixtes ayant parfois fait des paris risqués pour permettre l'installation ou

le développement de certaines exploitations. Ce constat peut conduire à plus de prudence et à une meilleure adaptation des plans. Une diversification des types d'évolution proposés permettrait de mieux tenir compte des potentialités réelles des exploitations.

— **Par rapport au financement.** L'importance des écarts constatés avec la population de référence sur le court terme, amène à s'interroger sur la nécessité d'une clarification voire d'une réorganisation des modalités de financement du court terme. En redéfinissant les fonctions bancaires et commerciales des uns et des autres et en assurant leur transparence, il serait possible de mieux cerner le rôle des diverses parties prenantes vis-à-vis des différentes fonctions que l'endettement remplit de fait aujourd'hui (le financement de la production, des investissements, du revenu). Ceci permettrait d'aborder plus clairement les questions de fond ainsi posées. Ces problèmes sont également liés au statut de l'activité agricole et des exploitants et à la définition des modalités de règlement des situations se rapprochant de la faillite.

Le problème du **long et moyen terme** se pose à deux niveaux : besoins de capital et modalités d'accumulation d'une part ; moyens de financement accordés d'autre part. Dans le premier cas, on rejoint la question des modèles de développement évoquée précédemment. Elle est bien illustrée pour l'installation notamment. Le second niveau, peu mis en évidence dans l'analyse présentée, peut devenir plus préoccupant si les modalités de distribution de crédit se font plus restrictives.

Sur un autre plan, le problème posé est celui de la rigueur vis-à-vis des dépenses, de l'octroi des financements et dans l'estimation des perspectives de remboursement afin d'éviter des désajustements parfois prévisibles entre le niveau de l'endettement et la capacité de l'assumer. Il faudrait enfin souligner l'importance qu'il peut y avoir à prendre en compte rapidement les difficultés financières, car des situations dégradées se trouvent parfois pérennisées et peuvent devenir irréversibles avec le temps. Quand une intervention se dessine, elle est trop tardive compte tenu de la détérioration des situations.

L'évolution du revenu agricole comme les effets prévisibles de la baisse de l'inflation ne laissent pas présager une amélioration de l'équilibre financier des exploitations. Compte tenu des problèmes affectant l'ensemble de l'économie, la disparition d'exploitations ayant un potentiel de production relativement important doit-elle être combattue ou considérée comme un phénomène inéluctable ?

ANNEXE

Présentation de la méthode suivie pour l'établissement de la typologie

La typologie établie a pour objectif de réaliser un classement des agriculteurs en difficulté en utilisant simultanément les différentes variables qui les caractérisent. Elle est basée sur une méthode de classification hiérarchique.

La classification hiérarchique

Elle permet de regrouper les individus d'une population en un certain nombre de classes homogènes. L'algorithme utilisé est celui de l'« inertie expliquée » : il partitionne la population en classes en minimisant la perte d'information occasionnée par les regroupements. Cette méthode a été présentée en particulier par Lerman (1981).

Les variables utilisés

- a) *intervenant dans le calcul des proximités entre individus* : 17 variables (structures, résultats, situation financière),
- b) *complémentaires, d'aide à l'interprétation* : 10 variables (OTEX, population aidée, caractéristiques du plan de redressement).

L'échantillon traité

Sur les 1281 exploitations analysées dans l'ensemble de l'étude, on en a retenu 841 pour lesquelles on disposait de l'ensemble des données nécessaires. L'échantillon utilisé pour la typologie est tiré de cette sous-population avec un taux de sondage de 1/3 : il comprend 281 exploitations.

BIBLIOGRAPHIE

(Pour une liste plus complète, voir Ministère de l'Agriculture : « Etude sur les agriculteurs en difficulté », référence ci-dessous).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Etude sur les agriculteurs en difficulté*, rapport général, Paris, 1985, 2 tomes, 239 + 94 p.

BLOGOWSKI A., BOMPARD J.P., GIRARD J.P., POSTEL-VINAY G. (1983). — *Endettement et revenu disponible des exploitations agricoles*, in *Economie et Statistique*, n° 151, janvier 1983, pp. 13-22.

CARLES R. (1982). — *Analyse financière de l'entreprise agricole*, in *Techniques Agricoles*, 6.

IGER (1981). — *La gestion financière de l'exploitation agricole*, Paris, janvier 1981, 147 p.

IGER (1984). — *Les agriculteurs en difficulté : qui sont-ils ?*, Paris, janvier 1984, 25 p.

Traitement des données

LERMAN I.C. (1981). — *Classification et analyse ordinaire des données*, Dunod, 740 p.